

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/01/2018

Dossier complet le :

20/03/2018

N° d'enregistrement :

2018-5984

1. Intitulé du projet

Création d'un petit hôtel de plein-air sur la commune de Lagleygeolle de 10 mobiles-homes (dont 8 pour l'hébergement touristique) pour maximum 44 personnes.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Camping-privé SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Johann REVENU

RCS / SIRET

8 2 3 4 0 7 7 8 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Puisque l'annexe à l'article R122-2 évoque "tout projet" 10 emplacement MH dont 8 pour l'accueil du public pour 44 personnes + 2 employés
45	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un petit hôtel de plein air (camping) de 8 Mobiles-Homes pouvant accueillir maximum 44 personnes.
Deux MH seront réserver au personnel (2 personnes) dont un pour résidence et un pour local technique
Une piscine en bois hors-sol et quelques équipements de loisirs en bois seront installés

Aucun travail de démolition, ni même de construction en dur, sinon un système d'assainissement individuel selon les prescriptions du SPANC.

100% des installations seront sans impact irréversibles et/ou inamovible.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un petit camping à destination d'un public de citoyens ancré dans son environnement naturel et social.

Le concept se base sur la découverte et le partage de la nature, faune et flore, avec un public qui est habitué à la ville et au béton.

L'accent sera mis sur l'écologie dans le maximum de domaine possible, que ce soit dans la construction (utilisation de bois, structures réversibles, matériaux naturels) que dans l'exploitation (utilisation et fourniture de produits écologiques, etc...). Une attention particulière a également été mis sur les circuits courts que ce soit par le recours à des artisans locaux, qui travailleront avec des matières premières locales autant que possible et des fournisseurs locaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront fait par des artisans locaux avec consigne d'utiliser au maximum des matières première locales.

Il a été également choisi, dès les plans de construction, de faire le moins possible d'atteinte à la nature et d'être en mesure de rendre le terrain dans le même état qu'avant l'exploitation si nécessaire.

Concernant les installations, elles seront 100% réversibles et non dommageable envers la nature.

Utilisation prioritaire du bois, y compris sur les MH.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le concept étant de rapprocher la clientèle de la faune et de la flore, l'accueil et le séjour des vacanciers se fera le plus au contact possible de la nature, privilégiant le contact avec celle-ci dans les installations sur place. Par exemple le camping sera 100% piéton et il y aura le plus de zone d'herbe possible avec l'idée que les visiteurs marchent dans l'herbe et pas sur des allées bétonnées.

Il sera également proposé aux visiteurs des produits de toilette et de détergeant écologiques pour minimiser l'impact des rejets des eaux usées. Il en sera de même pour tous les produits utilisés par l'entreprise.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La mairie de Lagleygeolle (19500)

La DDT de Tulle (1900)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain mesure environ 6000 mètres carrés Seulement 50% environ devrait accueillir les installations. Le reste restera vierge	6000

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Merlette
19500 Lagleygeolle

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 6 7' 5 5 " 97 Lat. 4 5° 0 7' 4 9 " 87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de gravier pour faire les allées Utilisation de matériaux naturels de drainage pour le système d'assainissement. Matière première essentiellement locales
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est à l'origine un terrain agricole avec de l'herbe de pâturages
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements des visiteurs potentiellement en voiture, bien qu'il est prévu de mettre des vélos à disposition gratuitement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits engendrés par la vie humaine et notamment les enfants.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Peut être la bouse de vache, mais ca fait parti de la nature et c'est envisagé comme une caractéristique propre au terroir</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lumière engendrée par la vie humaine, pas plus. Pour garder le lien avec la nature, l'éclairage artificiel sera cantonné au strict minimum. L'idée étant d'offrir un beau ciel étoilé, loin des pollutions lumineuses des villes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Via l'assainissement individuel, dans la terre.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets liés à la vie humaine, donc non particulièrement dangereux. L'accent sera mis sur le tri sélectif.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le concept étant de s'insérer au mieux dans l'environnement naturel et social local
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface du terrain est quantité négligeable

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce que je peux dire ici c'est que dès l'origine, le projet a été pensé dans une idée de communion avec la nature.

En premier lieu parce que je n'ai pas envie de dégrader le camping de mon enfance mais plutôt le préserver et le partager.

Ensuite parce que la clientèle suisse que je vais recevoir est très en pointe sur les questions d'écologie et d'environnement. J'y vis depuis plus de 12 ans et je m'y suis converti avec zèle.

Enfin parce que c'est la base marketing du projet et sa principale valeur ajoutée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

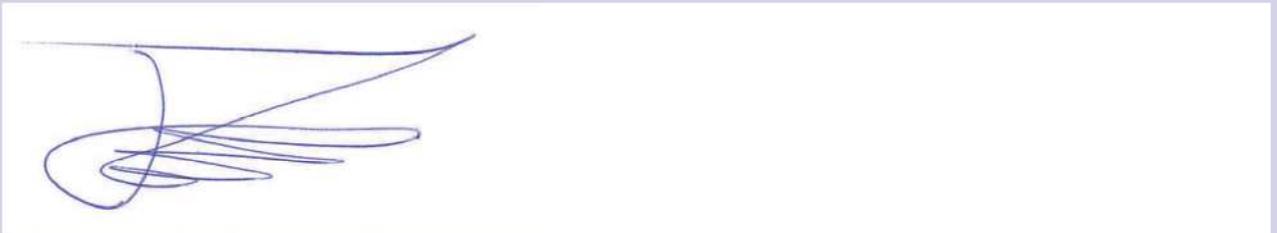
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Genève

le, 19/01/2018

Signature



Vue aérienne avec parcelle cadastrale



Vue aérienne 2017 avec route communale en haut et chemin de randonnée



Vue de la route communale depuis le bourg à l'est.

Le terrain fait l'angle entre le chemin de randonnée à gauche et la route.



Vue depuis le coté nord-ouest du terrain depuis la route au travers de la parcelle 106 à laquelle appartient la végétation



Vue depuis l'entrée du terrain via la parcelle 106



Vue panoramique depuis l'entrée du terrain



DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER
CERFA N° 13409*06

NOTICE PA2
SELON CERFA N° 51434*07

1) Etat initial du terrain et de ses abords et indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants

Le terrain est une zone herbeuse entourée d'arbres.

Au nord (N), il y a une fine bande boisée puis la route communale

De l'est (E) au SOS il y a une très fine bande d'arbustes et de broussailles puis le chemin de randonnée.

Du SOS au ONO en passant par l'ouest, il y a une grande zone boisée.

Il n'y a pas d'éléments paysagés particuliers, sinon un vieil arbre à la pointe Nord-Est.

L'entrée du terrain se fait via la parcelle 102.

2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

L'ensemble des 6000m2 seront utilisés pour le projet.

La très fine bande d'arbuste et de broussailles de l'Est au Sud sera coupée de l'angle Est au SES.

2) La présentation du projet, répondant aux sept questions suivantes :

Quel aménagement est prévu pour le terrain ? Décrivez ici comment sera aménagé le terrain.

9 mobiles-home avec leur terrasse démontable en bois (10-15 m2)

1 cabanon en bois de moins de 20 m2.

1 piscine hors-sol de maximum 50m2 + une pataugeoire

1 système d'assainissement conforme aux normes en vigueur

1 piste multi-activités

1 parking pour 10 voitures en matières naturelles

2 allées principales piétonnes pour relier les MH en matières naturelles

Toutes les installations sont choisies pour leur moindre impact sur l'environnement et pourront être enlevé pour rendre le terrain dans son état le plus original possible.

Vous devez préciser ce qui sera modifié ou supprimé (végétation, murs, ...) ;

La très fine bande d'arbuste et de broussailles de l'Est au Sud sera coupée de l'angle Est au SES.

L'entrée de la parcelle 103 sera déplacée depuis la parcelle 102

Un petit pourcentage de la zone herbeuse sera transformé pour les allées et le parking

Comment sont prévues l'organisation et la composition des aménagements nouveaux, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ? Il faut, à cet endroit, expliquer les choix que vous avez retenus pour l'organisation de l'aménagement projeté.

Il n'y a pas de construction environnante.

Concernant les paysages, les installations sont imaginées pour s'intégrer parfaitement dans l'environnement avec des installations en bois (MH, terrasses, piscine, cabanon, etc...). De plus, les équipements collectifs seront soit un MH visuellement identique aux autres, soit en bois d'apparence très proche des autres équipements, eux aussi en bois.

Très peu de verdure sera supprimée et plusieurs aménagements paysagers seront créés dans le respect de la flore locale.

Les installations sont autant que possible pensées pour être 100% réversibles avec le moins de trace possible.

Comment seront traités les voies et espaces publics et collectifs ? Décrivez le traitement végétal et minéral de ces voies et espaces.

Le terrain, à part le parking à l'entrée, sera 100% piéton. Ce qui permet de faire des voies plus fines et moins profondes car devant supporter moins de contraintes. Ainsi, il est prévu des allées d'environ 1,5m de large et d'une couleur pale et la plus neutre possible.

Ces voies seront réalisées en matières naturelles sans impact écologique durable et irréversible.

Pour les autres espaces, il sera question de garder les zones herbeuses autant que possible et pour le reste, le bois ou les matières minérales naturelles seront privilégiées.

Concernant le traitement des eaux de pluie, chaque MH sera équipé de gouttière et l'eau pourra être captée par gravité manuellement pour l'arrosage des végétaux. Un système plus efficace sera mis en place dans le futur en fonction des possibilités.

Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain et les aires de stationnement ? Décrivez sommairement ces aires et accès.

L'accès au terrain et au parking sera très court et à l'entrée du terrain (au NO) puisque le terrain en lui-même sera 100% piéton. Depuis la route l'entrée se fait à l'est du terrain (à gauche) et les voitures pourront stationner tout de suite à gauche. En cas d'acquisition du terrain mitoyen, il sera même possible de stationner directement depuis la route.

Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ? Il faut, en réponse à cette question, indiquer plus précisément ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique, et donc plus visibles de l'extérieur.

Pas de constructions en dur.

La clôture sera faite avec sur le côté extérieur un fil barbelé et sur l'intérieur un grillage quadrillé type domestique de couleur grise et/ou verte.

La végétation sera composée de haies de séparation réalisées avec des espèces locales. Ces haies ne dépasseront pas 2,5 mètre de hauteur pour correspondre à la hauteur des fenêtres des MH et la hauteur de vue d'un homme.

Il y aura également un petit potager au Nord-Ouest du terrain.

Proche de la parcelle 102, il y aura le parking.

Proche des parcelles 105 et 106 (extrémité est), le potager

Proche de la parcelle 104 (extrémité NE), le système d'assainissement

Quels sont les équipements qui seront à usage collectif tels que les locaux à poubelle, les garages à vélo, les aires de jeux ...? Décrivez sommairement ces équipements.

Le parking et l'espace poubelle

La piscine et la pataugeoire

La piste multi-activités

Les zones herbeuses

Le parking vélo

L'ensemble de la zone herbeuse mise à disposition

Si votre projet porte sur un terrain de camping ou sur un autre terrain aménagé pour l'hébergement touristique, la notice précise également les mesures envisagées pour :

1° limiter l'impact visuel des installations

L'usage maximum du bois (MH, piscine, cabanon, etc...) et de matière naturelle

Utilisation de couleurs qui s'inscriront dans l'environnement (vert, bois (marrons), gris)

Conception du projet dans une complète intégration environnementale.

Aucune construction ne dépassera la hauteur moyenne constatée des arbres qui entoure le terrain.

2° répartir les emplacements au sein d'une trame paysagère

Seulement 8 emplacements touristiques et 1 emplacement habitation seront créés sur le terrain, ce qui offre 680m² par MH. Les MH touristiques seront alignés sur 2 lignes et orientés SSE. Le MH d'habitation sera à part au NNO du terrain, selon la même orientation.

Les MH seront donc situés sur les 2/3 ESE du terrain.

3° assurer l'insertion des équipements et bâtiments collectifs

Les équipements collectifs de loisirs seront sur la partie ESE du terrain, sur une bande entre les MH et le chemin de randonnée. Le local d'accueil sera situé à l'entrée au nord du terrain. Pas de bâtiment collectif en dur.

4° organiser les circulations à l'intérieur du terrain.

Hormis le parking et son accès, le terrain sera 100% piéton.

Deux allées de gravier d'environ 1,5m de large partiront de l'entrée et relieront les MH.

Les vacanciers pourront ensuite librement accéder aux parties herbeuses autorisées.

NB: Le projet a fait l'objet d'une délibération positive du Conseil Municipal de Langleyeolle le 30.06.2016 et de la CDPENAF du 26.01.2017.

19500 LAGLEYGEOLLE

République Française

Nous, soussigné, Maire de la Commune de, LAGLEYGEOLLE

Certifions que le raccordement en eau potable ne pose aucun problème du fait que la conduite d'eau longe le terrain cadastré AT n°103 au lieudit « Merlette » sur lequel seront implantés les mobil home de Monsieur REVENU et qu'il n'y aura aucun impact sur l'environnement.

Fait à la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

à Lagleygeolle, le 05/03/2018

Le Maire



Max CLAVAL
Signature et cachet



CORRÈZE

Centre Permanent d'Initiatives pour L'Environnement de la Corrèze
Rue de l'Eglise
19 160 NEUVIC
Tél : 05.55.95.93.79 - Fax : 05.55.95.96.50
Antenne de Tulle
Tél : 05.55.20.88.89 - Fax : 05.55.20.88.90

ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

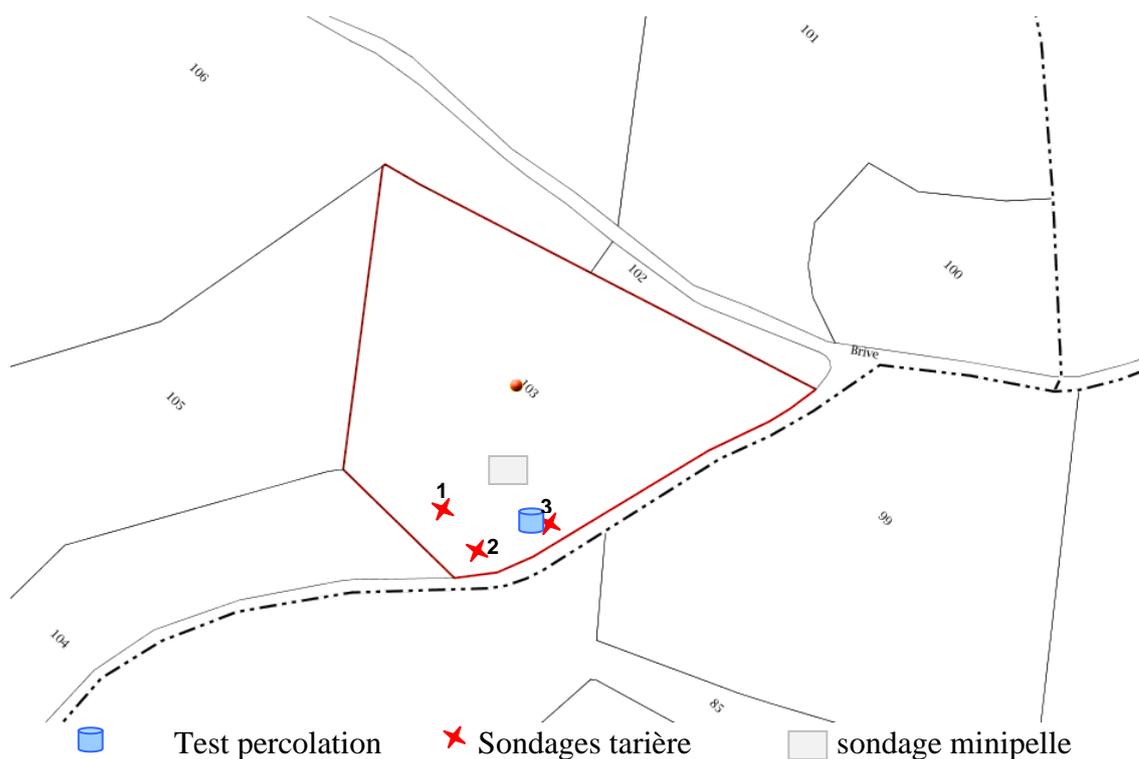
Etude de sol Définition de filière

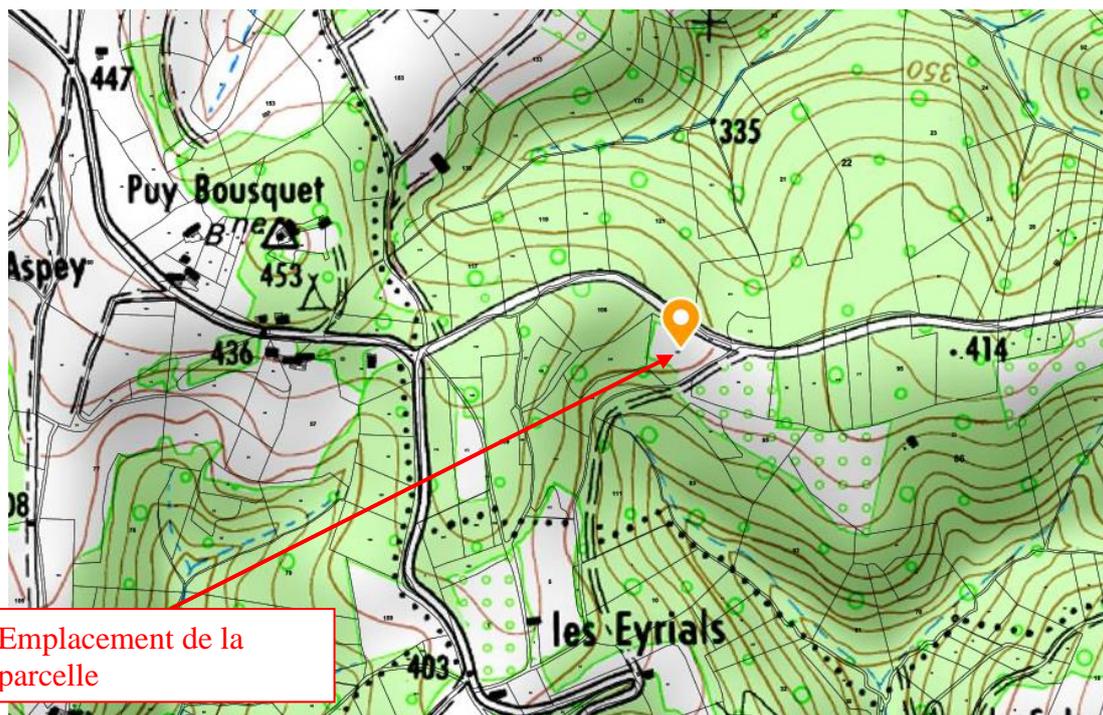
*Propriétaire : CAMPING PRIVE SAS
Commune de LAGLEYGEOLLE*

SITUATION DU PROJET

La propriété de M REVENU Johann est localisée sur la commune de Lagleygeolle au lieu-dit «au Faure» sur la parcelle n°103 de la section AT.

Commune de Lagleygeolle – section AT n°103





METHODE D'ETUDE :

L'analyse des sols de la propriété repose sur trois sondages à la tarière à main jusqu'à 50cm et un sondage à la mini pelle jusqu'à la profondeur de 1.2 m. Les 4 sondages ont révélé une homogénéité des sols de la parcelle dans la zone réservée à l'assainissement.



Le jour de la réalisation du test de percolation Mercredi 14 Mars 2018, il n'avait pas plu au cours des 2 derniers jours, les sols étaient secs en profondeur malgré un hiver très pluvieux en Corrèze.

Le sous-sol est constitué de formations sédimentaires comprenant des grès de Meysac et argiles de la Bitarelle. Grès rouges en banc réguliers parfois schisteux. (source : carte géologique de Brive au 1/50 000ème).

1.1. RESULTATS DES SONDAGES

Les sondages à la mini pelle ont eu lieu le Mercredi 14 Mars 2018 par temps sec, à partir de 9h00.

Les sols observés sur la parcelle sont peu profonds.

Les sondages donnent des caractéristiques similaires pour les trois sondages

0 – 15 cm : Horizon organique, brun avec présence de terre et d'un système racinaire assez développé

de 15 cm à 35cm : Horizon d'argile et de limons de couleur rouge avec des inclusions d'argiles blanche ou grise par endroit

de 35 à 50cm : Horizon d'arènes très altérées de couleur rouge avec présence de plaques de grès disposées en millefeuille rendant impossible la travail de la tarière.

Ce matériau néanmoins se terrasse très facilement avec le godet de la mini pelle.



1.2. TEST DE PERMEABILITE

Le test de perméabilité selon la méthode de Porchet a été réalisé le Mercredi 14 Mars 2018 par temps sec sur le sondage 3 réalisé à la tarière à main jusqu'à 50cm.

Il n'a pas été possible de réaliser le test en fond de filtre à sable car la structure de la roche altérée en couches superposées ne permettait pas à la tarière de descendre suffisamment.



La détermination de la perméabilité du sol après saturation utilise la formule de Darcy :

$$Q = KS \frac{H}{L}$$

Le niveau d'eau est maintenu constant dans le trou réalisé avec une tarière de 15cm.

$$K \text{ (mm/h)} = \frac{\text{Volume d'eau introduit en mm}^3}{\text{Surface d'infiltration (en mm}^2\text{)} \times \text{durée du test (en heures)}}$$

3 mesures successives ont été réalisées ont donné le résultat moyen :
0.15 litres en 1'16''

Le test réalisé montre une infiltration de **K = 100 mm/h**

DIMENSIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet comprend la création de 8 mobil homes pour un hébergement saisonnier.

Le propriétaire envisage la mise en place de 4 mobil homes de 4 personnes et 4 mobil homes de 6 personnes. Chaque logement sera composé d'une pièce à vivre, un coin douche et une kitchenette. Les mobil homes ne sont pas équipés de lave-linge ni de lave-vaisselle.

La capacité d'accueil sera au maximum de 40 personnes.

Vu la circulaire du 22 Mai 1997

Désignation Circulaire interministérielle n° 97- 49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif	Coefficients correcteurs (E.H. par usager)	Volume eaux usées (l/j)
Usager permanent	1	150
Ecole (pensionnat), caserne, maison de repos	1	150
Ecole (demi-pension), ou similaire	0.5	75
Ecole (externat), ou similaire	0.3	50
Hôpital, clinique, etc. (par lit y compris personnel soignant et d'exploitation)	3	400 à 500
Usine et chantier (par poste de 8 heures)	0.5	75
Bureau, magasin	0.5	75
Hôtel, gîte, pension de famille (avec restaurant, par chambre)	2	300
Hôtel, gîte, pension de famille (sans restaurant, par chambre)	1	150
Terrain de camping (3 usagers par emplacement)	0.75 à 2	115 à 300
Usager occasionnel (lieux publics)	0.05	7.5
Usager occasionnel (Salle des fêtes sans cuisine)	0.1	15
Usager occasionnel (Salle des fêtes avec cuisine)	0.3	45

Le fonctionnement des mobil homes peut être assimilé à un terrain de camping, donc 1 usager est égal à au moins 0.75 équivalent habitant pour le dimensionnement des installations d'assainissement non collectif. Donc un mobil homes accueillant 4 personnes par séjour correspond à un dimensionnement pour 3 EH.

Vu l'arrêté du 7 Mars 2012 article 5 - II – 4°: « Le dimensionnement de l'installation exprimé en nombre d'équivalents-habitants est égal au nombre de pièces principales au sens de l'article R.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation,... »

Les mobil homes de 4 personnes correspondent à un dimensionnement basé sur 3 pièces principales soit 3 EH. Les mobil homes de 6 personnes correspondent à un dimensionnement pour 4.5 EH.

Pour le projet, on dimensionnera une installation d'assainissement regroupant 2 mobil homes géographiquement proches, soit un prétraitement pour 7 à 8 EH selon le texte règlementaire.

Il est préconisé la mise en place d'une fosse toutes eaux de 5 m³, qui permettra de prétraiter les effluents de 1 à 9 EH (*en pointe*).

Vu les caractéristiques du sol et les résultats du test de percolation, un épandage classique pourrait être adapté, mais compte tenu du nombre de mobil homes, il est préférable d'opter pour un filtre à sable vertical non drainé.

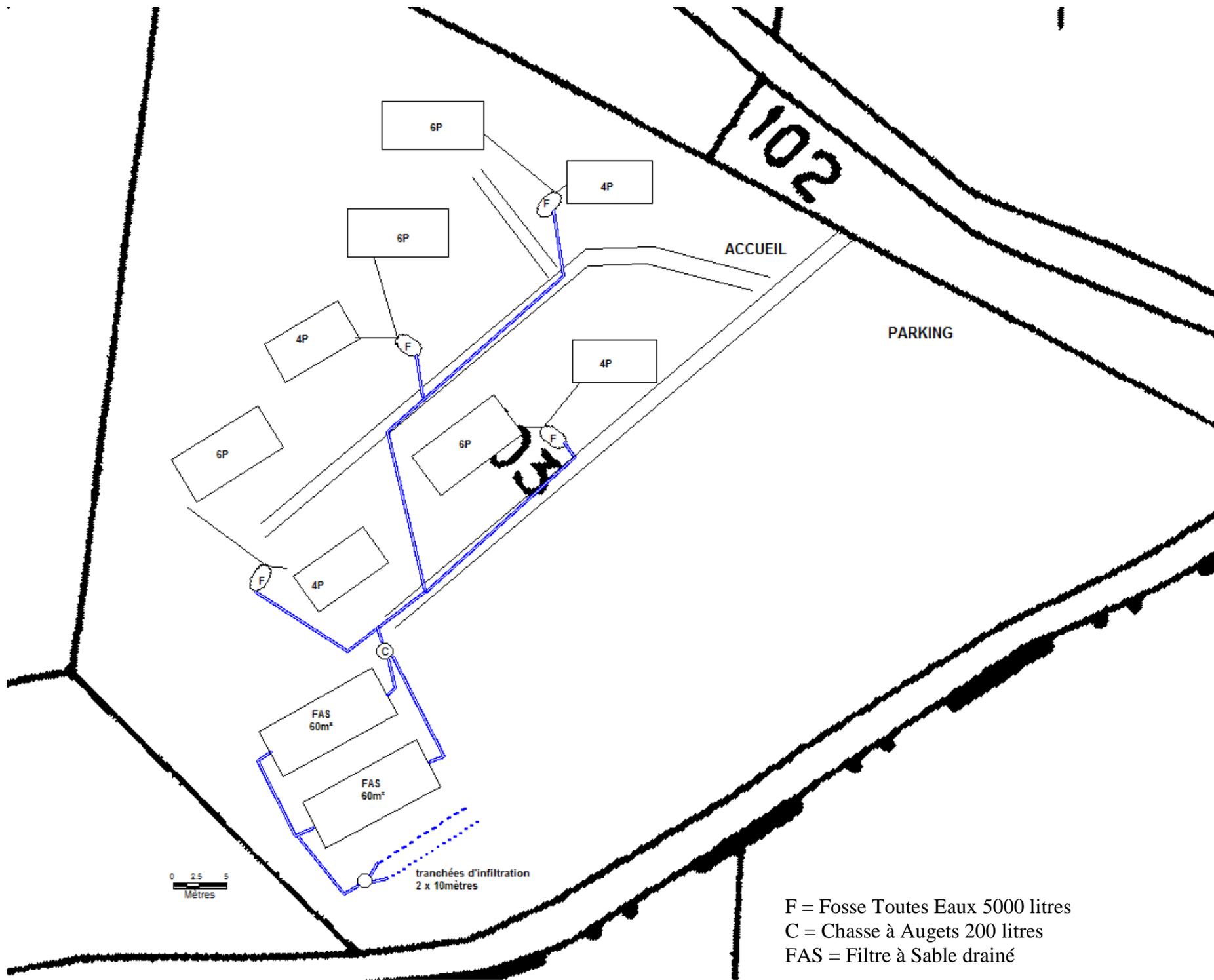
Le dimensionnement de la surface totale de filtre à sable est de 120 m², il est préférable de réaliser deux filtres distincts de quelques mètres alimentés séparément.

Deux groupes de 2 mobil homes (4 et 6 personnes) raccordés à une fosse toutes eaux de 5m³, rejoindraient une chasse à augets de 200 litres, puis un filtre à sable de 60 m², soit un front de 5m de large et une longueur totale de 12 mètres.

Le propriétaire doit prévoir un espace disponible suffisant pour la réalisation des deux filtres à sable côte à côte mais distants l'un de l'autre d'au moins 5m pour permettre leur entretien. Le terrassement du second filtre à sable ne doit pas nécessiter pas de passer sur le premier.

L'entreprise choisi par le propriétaire propose un filtre à sable drainé, la perméabilité du sol ne nécessite pas obligatoirement l'option du drainage en fond de filtre. Cependant, cette option peut être proposée mais nécessitera des tranchées d'infiltrations en prolongement des sorties de filtres, soit à 1m40 de profondeur environ. La longueur des tranchées d'infiltration est liée à la perméabilité du sol, et au nombre d'équivalent habitants raccordé, ici avec une perméabilité de 100mm/h, il faudrait une tranchée de 20 mètres de longueur en deux bras parallèles.

L'implantation de la filière d'assainissement doit tenir compte des distances règlementaires aux limites de propriétés (3m) aux arbres (3m)...



F = Fosse Toutes Eaux 5000 litres
 C = Chasse à Augets 200 litres
 FAS = Filtre à Sable drainé